



Paris, le 02/12/ 2011

► FCP Oddo Obligations Entreprises €
Code Isin : FR0000992075



Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur du Fonds Commun de Placement Oddo Obligations Entreprises € (ci-après le « Fonds ») et nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients.

I. L'opération

Nous vous rappelons que votre Fonds a pour objectif de gestion de rechercher un rendement supérieur à celui de l'indice de référence Barclays Capital Euro Corporate sur un horizon de placement minimum de 3 ans. Cet indice est notamment composé de sociétés financières (banques et assurances).

Au vu du contexte économique, Oddo Asset Management, société de gestion de votre Fonds, a décidé de restreindre l'univers d'investissement du Fonds aux sociétés non financières. Ainsi, votre Fonds va changer d'indicateur de référence et donc d'objectif de gestion. **Cette opération entraîne une modification du profil de rendement / risque de votre investissement.**

Ces modifications entreront en vigueur le 07/12/2011.

L'Autorité des Marchés Financiers a agréé le changement d'indicateur de référence et d'objectif de gestion de votre Fonds le 28/11/2011.

Si les modifications ne vous conviennent pas ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.

Conformément à la réglementation, nous vous rappelons, que la modification de l'objectif de gestion vous donne la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant une période de trois mois à compter de l'envoi de la présente lettre.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le détail des principales modifications.

II. Détail des modifications

1. Indicateur de référence

Votre Fonds a actuellement pour indicateur de référence Barclays Capital Euro Corporate composé des émissions de sociétés financières, industrielles et commerciales internationales ayant émis en euro.

Il aura désormais comme indicateur de référence l'Iboxx € corporates non financials bond index qui rassemble toutes les émissions en euro des entreprises publiques ou privées des secteurs industriels, des services commerciaux et utilities quelque soit leur nationalité dès lors qu'elles suivent les critères définis par Markit Iboxx (Investment grade, supérieure à un an, coupon fixe...). Il exclut donc les banques, assurances et services financiers.



2. Objectif de gestion

Du fait du changement de l'indicateur de référence, votre Fonds aura désormais pour objectif de gestion de rechercher un rendement supérieur à celui de l'indice de référence Iboxx € corporates non financiers bond index sur un horizon de placement minimum de 3 ans (code Bloomberg : QW51).

Par ailleurs, nous profitons de ces modifications pour créer une nouvelle catégorie de part (les parts B) pouvant être souscrite par tout souscripteur mais plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et pour remplacer, conformément à la nouvelle réglementation OPCVM, le prospectus simplifié par le document d'informations clé pour l'investisseur (ci-après le « DICI »).

Le DICI ainsi que le prospectus de **Oddo Obligations Entreprises €** datés du 07/12/2011 sont à votre disposition sur le site internet www.oddoam.fr ou sur simple demande écrite, auprès de Oddo Asset Management - 12, bd de la Madeleine 75009 Paris.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité, et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse.

Thierry Deheuvels
Directeur Général Délégué en charge des Gestions

CARACTERISTIQUES DU FONDS ODDO OBLIGATIONS ENTREPRISES €

Dénomination	Oddo Obligations Entreprises €
Forme juridique	FCP de droit français
Classification AMF	« OPCVM Obligations et autres titres de créance libellés en euro »
Code ISIN	Part A : FR0000992075 Part B : FR0011160324
Date de création	23 janvier 1998
Durée de placement recommandée	Supérieure à 3 ans
Indicateur de référence	Iboxx € corporates non financiers bond index
Société de gestion	Oddo Asset Management
Dépositaire	Oddo & Cie
Minimum de souscription initiale	Part A : néant Part B : 100.000 euros
Minimum de souscription ultérieure	Part A et B : néant
Commission de souscription	Part A et B : 4% maximum
Commission de rachat	Néant
Frais de gestion	Part A : 1% TTC de l'actif net maximum Part B : 0,50% TTC de l'actif net maximum
Commission de surperformance	10% de la surperformance du Fonds par rapport à son indice